FONDÉ EN 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Mercredi 14 Janvier 1920

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

La Reconstitution des Chemins de Fer

::: Il faut donner à la France l'outillage nécessaire pour développer sa puissance économique

La revue « Le Parlement et l'Opinion » publie, dans son numéro du 1er janvier, une étude très complète sur « les Grands Travaux Publics » de notre rédacteur en chef, Eug. Guillaume (Alex WILL).

Nous en extrayons ce passage consacré à la rénovation des Chemins de fer :

Si la dévastation allemande a été cruelle dans nos Départements du Nord et de l'Est, les effets de la guerre se sont fait sentir aussi dans la diminution de valeur de l'outillage national. Ils furent visibles surtout dans le domaine des chemins de fer.

Après cinq années de guerre, les réseaux sont comme des machines de combat, surmenées, détériorées, et c'est une existence nouvelle qu'il faut pour ainsi dire leur donner, car l'amélioration des transports est à la base de toutes les transformations du pays.

Mais quel programme à réaliser !

En 1914, des projets étaient établis pour les agrandissements de gares, les doublements de lignes, la création de nouveaux dépôts. Ils se chiffraient par 758.702.000 francs ainsi répartis.

Etat 458.652.000, Nord 15.710.000, Est 27.225.000 P.L.M. 181.880.000, P.O. 36.054.000, Midi 39.180.000

Cela représente toute une série de travaux importants à reprendre et à développer pour mettre nos Chemins de fer français à même de remplir la mission considérable qui leur est dévolue dans un pays dont la vie sera longtemps liée aux importations (19.579.246 tonnes pour le 1er semestre 1919 contre 15.983.828 tonnes pour le premier semestre 1913, et qui tendra à devenir exportateur.

La solution de l'électrification des Chemins de fer aidera à résoudre maintes difficultés soulevées actuellement par l'insuffisance en quantité ou en qualité du combustible...

En attendant que l'électrification soit faite — et c'est l'œuvre de plusieurs années — il faut mettre nos chemins de fer en état de faire face à un trafic croissant. Malgré tous les inconvénients qui entravent l'exploitation normale des transports, on constate que la moyenne journalière du tonnage déchargé sur les réseaux est actuellement sensiblement la même que celle d'avant-guerre. Comme le parcours kilométrique des wagons chargés a augmenté, on peut affirmer cette vérité paradoxale que l'on transporte plus qu'en 1913 époque à laquelle ne sévissait pourtant pas la « crise des transports ». L'exemple suivant en donne la preuve : sur le réseau P.-L.-M. le parcours moyen du wagon chargé atteignait 191 kilomètres en 1913, alors qu'il s'est élevé en 1919 (dix premiers mois) à 302 kilomètres, soit une augmentation de 58 pour cent.

C'est que la demande du commerce et de l'industrie est devenue considérable dès l'arrêt des hostilités. Le prix du transport n'exerçant plus une influence sensible sur le prix de revient des marchandises, en un temps où les consommateurs paient presque sans discuter on ne tient plus compte de la provenance lointaine des denrées et des objets. On veut de tout, en abondance, à n'importe quel prix.

A l'outillage fatigué des réseaux, il faut substituer un matériel neuf pour satisfaire à ces appels constants de marchandises des ports aux grands centres, des régions productrices aux régions dévastées.

On sera surpris d'apprendre que le matériel roulant est actuellement supérieur en nombre à celui de 1914. L'inventaire suivant montrera l'exactitude de cette constatation :

	1er sept. 1919	1er sept. 1914	En plus —
Locomotives	17.989	13.000	4.189
Voitures	50.658	49.320	338
Wagons	461.639	396.000	85.639

Cette augmentation du matériel, dûe aux acquisitions faites pendant la guerre, notamment en Amérique, et aux livraisons de l'Allemagne, est cependant assez illusoire.

L'usure des machines est telle que 4.095 étaient immobilisées le 1er septembre 1919, ainsi que 14.249 voitures et 77.051 wagons. L'industrie privée a été utilisée dans la plus large mesure pour les réparations, et M. Claveille, ministre des Travaux publics et des transports, a, à maintes reprises, invité tous les métallurgistes à collaborer à cette entreprise vitale pour le rétablissement de nos Chemins de fer. Il n'a point oublié l'avenir et un programme de commandes a été établi, dès 1918.

Une loi a été votée, le 10 janvier 1919, à la demande du ministre, pour l'autoriser à passer tous les marchés nécessaires à la construction du matériel roulant.

Depuis le début de 1919, les commandes passées à l'industrie française par l'Etat se sont élevées à 627.237.500 fr. Elles portent sur :

730 locomotives, 580 tenders, 1.100 voitures, 250 fourgons, 1.000 wagons.

Les commandes que les Compagnies ont été autorisées à passer directement, s'élèvent, d'autre part, à 383.078.000 francs et portent sur :

457 locomotives, 200 tenders, 1143 voitures, 560 wagons.

Les commandes doivent être suivies de livraisons à la date du 31 décembre 1920, et, si l'on totalise les fournitures françaises et étrangères, il résulte que le parc des réseaux français disposera, à la fin de l'an prochain de :

5.536 locomotives de plus qu'en 1914, soit une augmentation de quarante pour cent ;

3.441 voitures de plus qu'en 1914, soit une augmentation de neuf pour cent ;

115.393 wagons de plus qu'en 1914, soit une augmentation de trente-et-un pour cent.

A cela, il faut ajouter les efforts poursuivis depuis un an pour l'unification du matériel qui doivent aboutir à donner enfin à notre outillage de chemins de fer l'homogénéité indispensable.

Quant aux lignes nouvelles, et aux lignes à développer, elles offrent une longue perspective de grands travaux à effectuer.

La loi de finances du 26 juin 1918 a autorisé les acquisitions de terrains et les adjudications nécessaires pour la création de 925 millions de lignes nouvelles.

Le programme des travaux à exécuter sur les lignes en exploitation déjà arrêté en 1914 et celui des travaux nouveaux sur les mêmes lignes s'élèvent à 894 millions.

Le rattachement de l'Alsace et de la Lorraine à la France a orienté les pensées vers nos provinces retrouvées, et on doit leur donner désormais les moyens de vivre de la vie française. La déclaration d'utilité publique de deux nouvelles traversées des Vosges (lignes de Saint-Dié à Saales et de Saint-Maurice à Wesserling) n'est que le premier maillon du lien solide qui unira économiquement nos provinces rhénanes au corps de la Nation.

Pour l'expansion française vers l'Europe Centrale et l'Orient qui, à tant de titres, attire nos ingénieurs et nos commerçants, la création de voies nouvelles s'impose par la Suisse et par l'Italie. Des traversées plus faciles des Alpes sont recherchées ; la ligne du 45e parallèle ouvre déjà un chemin vers les Républiques surgies du vieil empire antrichien. Entre la Suisse et les ports de l'Océan se développeront des lignes qui détourneront le trafic américain d'Hambourg et de la Baltique.

Enfin, le rêve du tunnel sous la Manche n'est peut-être pas éloigné de se réaliser. De fréquents échanges de vues ont eu lieu depuis quelques mois entre Paris et Londres à ce sujet. La dernière proposition du gouvernement français était favorable à la nomination de trois délégués français et de trois délégués anglais, pour l'établissement d'une convention définitive, on n'attend plus que la réponse du gouvernement britannique. Au point de vue technique, l'œuvre est prête à commencer. Le difficile problème de l'évacuation des déblais a été résolu par l'ingénieur Fougerolle, qui a étudié le moyen de creuser des puits sur la côte afin d'utiliser la force de l'eau pour la chasse rapide des résidus de forage et, en trois ans, le tunnel livrerait passage au premier train direct Paris-Londres.

Alex WILL.

LE VENT QUI TUE

Les Ravages de la Tempête

DES MORTS - DES BLESSÉS - DES RUINES

La tempête qui depuis trois jours sévit sur notre région accumule les deuils et les ruines. De partout on signale ses douloureux effets.

A ARMENTIERES

Un mur s'écroule

UN OUVRIER EST TUE

Le nommé Dubois Charles, âgé de 43 ans, originaire de Mouscron (Belgique), employé chez M. Bonny, entrepreneur, à Armentières, était occupé à des travaux de réfection chez MM. Selinon, rue Merle, et était monté sur une échelle appuyée contre un mur, lorsque soudain une bourrasque de vent, fit tomber la partie supérieure du dit mur ; qui dans sa chute entraîna l'infortuné ouvrier.

— Relevé aussitôt par des camarades témoins de l'accident, Dubois fut transporté à l'hôpital où il mourut peu après son arrivée.

A CROIX

Un toit s'effondre

NEUF OUVRIER SONT BLESSES L'UN D'EUX MEURT

A l'usine à gaz de Croix, un terrible accident provoqué par la tempête s'est produit dimanche après-midi.

Une équipe de 29 ouvriers composée de chauffeurs et manœuvres, étaient occupés à jeter du charbon dans les cornues — lorsque soudain une formidable rafale de vent enleva la toiture du hall des fours, qui vint s'abattre sur les malheureux ouvriers. Neuf d'entre eux furent blessés l'un d'eux M. Thiébaux, 54 ans, dont l'état était très grave avait été transporté à l'hôpital de Roubaix où il expira lundi matin.

En tombant la toiture coupa trois grosses conduites de gaz. Les dégâts sont importants.

A ROUBAIX

Un tourbillon, un homme à l'eau

Passant près du pont Nicaise, à Roubaix, un homme de 28 ans, M. Marcel Verquin, pris dans un tourbillon de vent fut soulevé de terre et précipité dans le canal.

A ses cris des passants accoururent et non sans peine parvinrent à le retirer sain et sauf.

A DOUAI

Des ruines dans les ruines

Dans la journée de dimanche et plus particulièrement au cours de l'après-midi, un ouragan d'une extraordinaire violence s'est déchaîné dans la région de Douai.

En ville de nombreuses lampes électriques ont été brûlées, un poteau de télégraphe a été jeté par terre, rue de la Tour de Bourgogne et rue des Cotteries, le pignon d'une maison sinistrée, appartenant à M. Belle, brasseur, s'est effondré, mais les dégâts ont été surtout importants, rue de l'Abbaye des Prés.

La façade des immeubles portant les n. 1, 3 et 13 se sont écroulés.

Les décombres ont complètement obstrué la rue, pourtant une des plus larges de la ville.

D'énormes moellon ont même roulé jusque sur le trottoir opposé.

Il a fallu faire appel à des équipes de travailleurs militaires et civils pour rétablir la circulation. Par un hasard extraordinaire il n'y a eu aucun accident à déplorer.

A TOURCOING

Comme châteaux de cartes les murs s'écroulent

Par suite de la violente tempête de dimanche dernier, un mur clôturant la propriété de M. Beseine-Varrasse, située à l'entrée de la rue du Moulin, s'est écroulé, obstruant complètement la rue. Les pompiers, prévenus, ont pratiqué un barrage au moyen de piquets.

La circulation étant dangereuse, des lanternes préviennent les passants, la nuit.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

La même journée, le mur de clôture des maisons de la rue du Niol donnant dans la rue de Furenne, s'est écroulé sur une longuer de 10 mètres. Les briques et le plâtras remplissent la chaussée, mais la circulation y est encore possible.

Ce mur est la propriété de Mme Herbaux-Masserouge, demeurant rue Chanzy, 31.

A VALENCIENNES

Dégâts importants partout

La tempête qui sévit dans notre région depuis quarante-huit heures, a cause d'importants dégâts.

Partout, les rues sont jonchées de tuiles, d'ardoises et de briques.

Rue des Anges, 25 et 38, des cheminées sont tombées sur la voie publique ; une grosse pierre provenant de la maison portant le numéro 94 de la rue de Famars, est tombée sur la chaussée. Avenue Désandrouins, 1 et 3, rue Comtesse, 35 et 37, rue de la Barre 5, 60 et 62, rue Comtesse, des pans de mur se sont écroulés.

Le vent a déraciné, au château de la Régie, un gros arbre.

On ne signale, heureusement, aucun accident de personne.

Au Musée et la Mairie, les dégâts sont importants.

A ANZIN

Des briques tombent, un enfant est blessé

Le jeune Kage, 13 ans, a été atteint à la tête par des briques détachées d'un immeuble de la rue Jean Jaurès.

Il a été transporté dans une pharmacie où il a reçu des soins.

A LENS

Une femme est tuée La région est dévastée

La tempête qui sévit depuis deux jours a provoqué dans les cités provisoires qui couvrent les communes dévastées de nombreux accidents dont l'un a entraîné la mort d'une femme, Mme Laurent, demeurant à Sallaumines, cité de la Grosse Berline.

La pauvre femme se trouvait avec sa famille dans la salle commune, auprès du feu, quand la cheminée s'écroulant sur le toit provoqua la chûte de toute la superstructure qui tomba à l'intérieur. Mme Laurent, écrasée par les matériaux, fut tuée sur le coup. Son mari fut blessé à la tête ; leur enfant, qui avait été jeté contre le foyer, fut grièvement brûlé ; un parent qui se trouvait là, a été assez sérieusement blessé au bras.

Un peu partout, on signale des baraques détruites ou endommagées, des toits arrachés. Les tôles, le carton bitumé, des débris de toutes sortes jonchent le sol, et c'était un spectacle lamentable de voir les malheureux habitants travailler sous la rafale à consolider tant bien que mal, leurs demeures ébranlées.

A Lens, le bâtiment de la gare provisoire en construction, s'est abattu. Chez M. Vermeulen, rue de Lille, toute la toiture en tôle, arrachée d'un coup, a été projetée sur une maison voisine, dont elle a défoncé la façade. Cité du numéro 9, le baraquement de M. Tesse a été complètement détruit.

Pour être Pompier

Par dérogation aux dispositions de l'article 8 du décret du 10 novembre 1903, modifié par le décret du 18 avril 1914 et pendant un délai de cinq ans, à dater de la publication du présent décret, des engagements quinquennaux pourront être contractés dans les corps de sapeurs-pompiers communaux dès l'âge de seize ans au moins.

Les engagés jouiront notamment de tous les avantages conférés par la loi du 31 juillet 1907 et le décret du 1er février 1910.

LA CRISE DU CHARBON

M. LOUCHEUR à Lille-Roubaix-Tourcoing

Le ministre de la R. I. entend les doléances des Industriels

Profitant de son séjour dans le Nord, M. Loucheur a rendu visite dans la journée d'hier, aux industriels composant les trois Chambres de Commerce de Lille, de Roubaix et de Tourcoing, dont les lettres acerbes de protestation, lui étaient parvenues ces temps derniers. Ces Messieurs se sont expliqués de vive voix, et nos industriels ont obtenu du Ministre tous les renseignements nécessaires tant sur la question du charbon que sur la question financière.

NOUS ALLONS RECEVOIR DU CHARBON BELGE

Il est 10 heures exactement, lorsque le Ministre de la Reconstitution arrive en auto, à Roubaix, en compagnie de M. Naudin, préfet du Nord et de M. Sarrazin, chef de la Reconstitution.

Il se rend d'abord à l'Hôtel de Ville où il est reçu par M. De Brabander, adjoint et, Fray, secrétaire général, en l'absence de M. Lebas.

La visite ne dure que quelques minutes. De la Mairie, M. Loucheur, se rend à la Chambre de Commerce. Tous les membres de cette assemblée, ayant à leur tête M. G. Motte, président intérimaire, le reçoivent dans le grand salon, et la réunion commence aussitôl, car M. le Ministre n'a pas d'instants à perdre.

M. G. Motte expose quels sont les besoins en charbon, de l'industrie Roubaisienne et les considérations qui militent en faveur de l'approvisionnement de cette ville. Roubaix a besoin de 30.000 à 60.000 tonnes de charbon par mois, elle produirait en retour, pour 8 milliards de marchandises par an. Cette ville pourrait alimenter le marché français en tissus et en exporter un tiers à l'étranger.

De plus la classe ouvrière de Roubaix qui s'est remise au travail avec une ardeur admirable, mérite qu'on lui évite le chômage forcé.

Roubaix qui a une force d'attraction invincible doit rester une grande ville.

— M. Loucheur répétant ce qu'il a dit la veille à la salle de la Société Industrielle de Lille, expose dans quelle pénible situation se trouve la France au point de vue du combustible.

C'est très net : Nous avons besoin de 6.000.000 de tonnes par mois, nous en avons 3.000.000. Il ne peut être question de limiter les chemins de fer, très peu les services de gaz et Eau, bref, il reste pour l'industrie : 1.600.000 tonnes de disponibles alors qu'elle aurait besoin de 4.000.000 de tonnes.

Heureusement, nous allons bientôt recevoir du charbon Belge, par suite de notre refus de livrer du minerai de fer à cette nation si elle ne nous envoie pas de la houille en retour « 200.000 tonnes. » Une grande partie de ce charbon sera réservé au Nord. Le traité de paix étant signé, on compte aussi sur un important arrivage de charbon allemand qui pour notre région, nous arrivera par le Rhin, Anvers et Gand.

De Gand, le charbon nous sera amené par voie ferrée et par le canal de l'Espierre quand ce canal sera remis en état.

M. G. Motte fait observer qu'il reste 7 écluses à réparer, sur ce canal. On veillera à leur prompte réparation, promet M. Loucheur.

FAITES DES STOCKS

Ceci dit, M. Loucheur, conseille fortement aux industriels Roubaisiens, de se constituer un petit stock de charbon de réserve en achetant à New-York des charbons américains. Le stock qu'on pourraainsi constituer ne sera pas compris dans le contingentement.

Parlant de l'embouteillage des gares, M. le Ministre déclare que les gares et les garages des voies ferrées, sont insuffisants, notamment entre Longueau et Arras. Une œuvre urgente qui s'impose et doit donc l'établissement d'immenses gares de triage et de nouveaux garages.

M. Loucheur en arrive à la question ouvrière :

— « Nous allons être obligés, dit-il, de fournir un gros effort pour la résoudre. Il faut de toute nécessité avoir recours aux impôts et à l'emprunt.

Il faut savoir comprendre ses choses. Nous devons viser à remettre en bon état, notre crédit intérieur pour assurer notre crédit à l'extérieur.

Nous ne le pourrons qu'en nous imposant un grand effort de production. Il faut aussi arriver à solutionner la question des transports.

A ce moment, M. J. Wibaux s'élève contre la déclaration des revenus de 1918, que M. Klotz veut exiger des habitants des régions libérées. « Nous avons vécu ici, dit-il, dans des conditions tout à fait spéciales. Le coût de la vie étant 5 ou 6 fois plus élevé qu'en France libre, nos revenus ne correspondent pas à ceux de l'autre côté du front. On ne peut donc nous imposer de même.

— M. Loucheur : « C'est là un argument très sérieux et je le ferai valoir vis-à-vis de mon collègue des Finances. »

M. E. Mathon signale que les propriétaires ne remettent pas en état les maisons ouvrières parce qu'ils ne touchent pas leurs avances. D'où, pénurie de logements ouvriers.

Un grand nombre de cabarets restent également inoccupés. M. le Préfet serait partisan de réquisitionner ces immeubles, en vertu du droit de réquisition, en faveur des sinistrés.

Enfin, M. Mathon fait observer que les Commissions cantonales de dommages de guerre, ne peuvent fonctionner normalement à Roubaix, du fait du retard apporté à la livraison des papiers.

La réunion se termina à onze heures.

ON NE VOUS LAISSERA PAS SEULS

M. Loucheur est reçu à la Chambre de Commerce de Tourcoing, par M. Fr. Leduc, maire de Tourcoing, par MM. G. Duvillier, A. Scalabre et les autres membres de la Chambre de Commerce.

Il donne les mêmes explications qu'à Roubaix sur la question du charbon et sur la question financière.

Il promet qu'on s'occupera spécialement du transport des cotons dont a besoin l'industrie tourquennoise qui recevra désormais six trains de coton brut par mois, au lieu de quatre.

Pour la laine, les transports sont assurés normalement, mais pour le fret des laines venant d'Australie, M. Loucheur conseille de le payer si on veut s'alimenter abondamment.

Nos importations en blé, viande, etc..., seront de quatre milliards moins importantes en 1919 que les années précédentes. Il y a donc progrès, précise M. Loucheur, qui se retire en promettant à nos industriels de « ne pas les laisser seuls ».

A l'issue de cette réunion, M. Loucheur se rendit déjeuner chez M. Leduc.

LE PAS-DE-CALAIS NOUS DONNERA DE L'ELECTRICITE

A quinze heures, M. Loucheur était de retour à Lille, et se rendait à la Chambre de Commerce de cette ville, toujours en compagnie de M. Naudin. Il était reçu par M. F. Descamps, président, entouré de la majorité des membres de cette assemblée. Delory, maire de Lille, et Creton, 1er adjoint, assistaient à la réunion.

Ouvrant la séance, M. F. Descamps parle de suite de la question du charbon « qui prime tout », dit-il.

Il fait valoir que nos usines furent sur le point de s'arrêter et pose à M. Loucheur la question précise suivante :

« Quelles mesures doivent prendre les industriels vis-à-vis de leur personnel, si le travail vient à s'arrêter ?...

— La question ne fut pas résolue ! ! ...

—« La Chambre de Commerce de Lille, dit ensuite M. Descamps, se plaint de ne jamais recevoir au complet le contingent de charbon demandé.

— M. Guilbaut réclame ensuite le droit pour le Nord de s'alimenter en charbon du Pas-de-Calais, et demande qu'on encourage les mineurs à faire des heures supplémentaires.

« Bref, conclut M. Guilbaut, le Nord demande par suite de son importance économique, qu'on lui consente tout le contingent désirable. »

M. Loucheur répond net qu'avant tout il a le devoir de veiller aux intérêts généraux du pays.

Il n'est pas vrai que Paris seul reçoive le charbon du Pas-de-Calais. Ce charbon a dû être expédié en partie à la Compagnie du P.-L.-M. et en d'autres endroits qui en étaient dépourvus totalement.

Il y avait urgence. — Et M. Loucheur refait à Lille la conférence faite précédemment à Roubaix et à Tourcoing.

Inutile de nous répéter.

Une seule question neuve est agitée : « Celle de l'Electricité ». — Il paraît que d'ici peu de temps nos câbles seront reliés aux Centrales du Pas-de-Calais, dans la région de Béthune. Ces Centrales distribuent l'énergie électrique jusque dans la région parisienne. Elles pourront aussi alimenter le Nord.

Sur cette question nous nous retirons, le reste de la séance se poursuivant à huis-clos.

A 5 heures 35, M. Loucheur reprenait le train pour Paris, M. Naudin, préfet du Nord, M. Ch. Delesalle, ancien maire de Lille, l'ayant accompagné jusque la gare.

A LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Clemenceau... « dans un fauteuil » !

Paris, 12 janvier. — Quoique les couloirs du Palais Bourbon aient été assez animés, on peut dire que personne ne se passionne au sujet de l'élection présidentielle. On sait d'avance que M. Clémenceau sera désigné comme candidat et élu président de la République. Les seules controverses portent sur la nomination du président du Conseil qui lui succédera.

On pense généralement que ce sera M. Millerand, mais on ignore quels seront ses collaborateurs.

M. Claveille, ministre des Transports, serait nommé président de la Commission interalliée du Rhin. M. Jonnart prendrait la présidence de la Commission des réparations dont les attributions considérables sont relatives à l'exécution du traité de Versailles.

M. Alapetite, ambassadeur de France à Madrid succédera à M. Millerand à Strasbourg, comme haut commissaire de la République en Alsace.

IL N'Y A PLUS "D'AFRIQUE"

Bordeaux, 12 janvier. — Le paquebot « Afrique », de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, parti de Bordeaux le 9 janvier pour la côte occidentale d'Afrique, s'est perdu corps et biens dans la nuit du dimanche à lundi.

Voici les différentes nouvelles reçues ici :

A dix heures, hier soir, le paquebot « Afrique » signalait par T. S. F. : « Nous avons touché les Roches-Bones ».

Quelques instants plus tard parvenait un nouveau radio du commandant disant : « Envoyez d'urgence remorqueur, crains de ne pouvoir tenir jusqu'au jour ».

Le paquebot « Ceylan », qui avait quitté Bordeaux 24 heures après l' « Afrique », s'est porté à la recherche des embarcations.

Le paquebot belge « Anvers-ville » s'est porté au secours de l' « Afrique » qui a disparu vers trois heures ce matin.

Un nouveau radio, parvenu dans la matinée, à 1 heure 45, du « Ceylan » signale que ce paquebot a sauvé une embarcation avec quelques occupants.

A midi, le « Ceylan » sauvait une nouvelle embarcation ; d'autres embarcations se trouvent dans les parages.

On signale avoir aperçu de nombreux radeaux à bord de l'un desquels se trouve, paraît-il, le commandant du paquebot.

Haut les mains !

LE POCHARD N'AYANT PAS OBEI, L'AGENT LE TUA

De service la nuit, boulevard Beaumarchais, à Paris, le gardien de la paix Théophile Gaillard, apercevait, vers trois heures du matin, devant la porte d'un magasin, deux individus dont l'allure lui parut suspecte.

Il s'avança dans leur direction en leur criant : « Haut les mains ! » L'un d'entre eux obéit, mais l'autre mit la main à sa poche comme s'il voulait prendre une arme quelconque.

Ce que voyant, l'agent saisit son revolver et, le braquant sur l'individu, pressa la détente. Celui-ci, sans pousser un cri, s'écroula comme une masse ; atteint en plein cœur par le projectile, il avait été tué net.

C'est un nommé Pierre Marconnet, 27 ans, demeurant à Bagnolet, où il avait passé la soirée dans plusieurs cabarets, avec son camarade.

La victime de l'agent n'avait pas d'arme dans ses poches.

Rien ne va plus... ... la Banque est en grève !

A NICE

Nice, 12 janvier. — Les employés de banque sont en grève depuis ce matin.

L'avènement de la Société des Nations

LA PREMIERE REUNION DU CONSEIL EXECUTIF

La première réunion du Conseil exécutif de la Société des Nations prévue au traité de Versailles aura lieu vendredi 16 janvier, au Ministère des Affaires étrangères.

La France y sera représentée par M. Léon Bourgeois, la Grande-Bretagne par lord Curzon, l'Italie par M. Scialoja, la Belgique par M. Hymans, l'Espagne par M. Quinonès de Léon, la Grèce par M. Venizelos, le Brésil par l'ambassadeur à Paris, le Japon par le vicomte Chinda.

Dunkerque va connaître la grève générale

UN ACTE DE SOLIDARITE OUVRIERE

Dunkerque, 12 janvier. — Les patrons métallurgistes viennent de donner réponse à leurs ouvriers en grève depuis six semaines. Ils maintiennent le barème actuel des salaires sans accorder l'augmentation demandée, mais si le travail reprend, ils promettent d'étudier l'établissement de primes en concordance avec le coût actuel de la vie.

Les dockers, puis les ouvriers du Textile, ce matin, ont voté le principe d'une grève générale de 24 heures, à titre de solidarité. Une réunion des ouvriers du Bâtiment a lieu demain à ce sujet. Un chômage complet est prévu pour mardi.

Pas d'augmentation de salaire Diminution du coût de la vie

Lyon, 12 janvier. — Les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat, du Département et des communes du Rhône viennent de voter un ordre du jour réclamant le droit syndical pour toutes les catégories de fonctionnaires sans exception, sous le régime d'un contrat collectif.

Après une longue discussion à laquelle prirent part les députésÉriot, Mouchet, Rognon, Lévy et Godard, ils ont émis une protestation véhémente contre l'augmentation du prix du pain, les tarifs des transports, des taxes postales, qui vont encore faire hausser le coût de la vie, au point qu'il deviendra impossible aux fonctionnaires d'élever leur famille. Ils protestent aussi contre le système fiscal qui demande des ressources budgétaires aux impôts indirects. Ils ajoutent enfin qu'ils préféreraient une diminution du coût de la vie à l'augmentation des traitements.

NUIT D'HORREUR

Tragiques exploits DE Bandits masqués

A Béthencourt quatre misérables ont martyrisé pour les voler, deux vieillards, dont les cris se perdirent dans le bruit de la tempête. :: :: ::

La population de la paisible commune de Béthencourt, située à quelques kilomètres de Caudry, vient d'être vivement impressionnée par les exploits de véritables bandits qui ont opéré avec une audace inouïe.

Une visite inattendue

Pendant la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, malgré la tempête qui faisait rage, M. Machu Joseph, 50ans, boucher et marchand de bestiaux, rue d'En-Haut, entendit soudain du bruit dans l'escalier qui conduit à sa chambre à coucher.

Il crut d'abord que c'était son petit-fils, François Courtois, cavalier au 23e dragons, à Méaux, qui revenait en permission, comme il s'y attendait.

— « C'est toi, François ? » questionna-t-il.

Au même instant, trois individus de forte taille, encapuchonnés et masqués, firent irruption dans la pièce, subitement éclairée par les jets de lumière de deux lampes électriques.

Au secours !

Deux d'entre eux se précipitèrent de chaque côté du lit et étreignirent d'une main à la gorge le boucher et sa femme, tandis que de l'autre ils braquaient leurs revolvers à la face, cependant que le troisième se mettait en devoir de fouiller une armoire-commode placée près du lit.

Au secours ! A l'assassin ! criaient les malheureux, épouvantés, mais leurs appels se perdaient dans le bruit infernal que faisait la tempête.

Des revolvers, du sang

« Taisez-vous, proféra un bandit, avec l'accent du pays, et on ne vous fera pas de mal ».

M. et Mme Machu, n'ayant pas obtempéré à ces injonctions, et ayant pu à un certain moment se dégager de leurs étreintes, une courte lutte s'ensuivit. Les bandits firent alors usage de leurs armes. Six coups de revolver retentirent dans le silence de la nuit. Mme Machu, blessée d'une balle à la tête, s'affala dans un coin de la chambre, tandis que le boucher, frappé violemment de coups de crosses et d'un instrument contondant, était réduit à l'impuissance.

Le butin

Les bandits s'emparèrent alors d'une boîte contenant 25.640 francs en billets de banque, placée dans le tiroir inférieur de la commode, et prirent la fuite. Heureusement que dans leur hâte à fouiller le meuble, ils n'aperçurent pas un petit coffret contenant 46.000 francs en bons de la Défense Nationale, qui se trouvait à côté de la boîte.

Ils étaient quatre, qui est-ce ?

La gendarmerie de Caudry s'est rendue dimanche matin, à Béthencourt, pour procéder aux premières constatations.

Il apparaît nettement que le crime a été commis par des habitants du pays au courant des habitudes des époux Machu. Ils savaient notamment que le boucher avait recouvré la veille d'importantes créances à Quiévy et à Solesmes, pour se rendre au marché de la Villette de lundi en vue de l'acquisition de bestiaux nécessaires à son commerce.

Les bandits ont pénétré dans l'habitation en cassant un carreau et en tournant l'espagnolette de la cuisine, contiguë à la salle de débit de la viande.

Il semble, en outre, que le crime a été commis par quatre malfaiteurs au moins.

L'homme au couperet

En effet, un couperet déplacé de l'étal de la boucherie et retrouvé sur une table de la cuisine indique que pendant que les trois bandits opéraient au premier étage, un quatrième, armé du couperet, faisait le guet en bas, prêt à frapper à la moindre intervention.

Heureux retard

On frémit à la pensée de ce qui se serait produit si le train qui amenait le petit-fils en permission, n'eût pas été en retard.

En effet, le jeune Courtois arrivait peu après le départ des malfaiteurs. Il ne put que panser et rassurer un peu ses grands-parents dont l'état d'affolement ne peut être dépeint.

Pauvre femme !

M. Machu a reçu de nombreux coups par tout le corps, mais sans gravité. Il est sur pied, et accompagne les gendarmes dans leur enquête.

En ce qui concerne Mme Machu, née Adèle Payen, 59 ans, son état inspire de vives inquiétudes. La balle l'a frappée à l'arcade sourcilière gauche, produisant une plaie contuse. A un demi-centimètre près, c'en était fait de la malheureuse. La pauvre femme, qui se plaint de douleurs internes, subit d'autre part une forte dépression nerveuse, provoquée par l'intense frayeur qu'elle ressentit pendant cette nuit tragique.

On les aura !

L'enquête continue. Les gendarmes ont relevé certains indices qui aideront puissamment le juge d'instruction dans sa tâche. Espérons que la Justice mettra bientôt la main sur ces audacieux malfaiteurs dont les exploits tragiques ont jeté la terreur dans toute la région du Cambrésis.

AUX CONSEILS DE GUERRE

UN PARRICIDE EN LIBERTE

Les soldats ci-dessous inculpés : Lebarge Henri, de vol militaire; Van Lennebrocke, de désertion à l'intérieur en temps de paix, et Peton Armand, du 1er R. I., de parricide, ont été mis en liberté provisoire, sur ordonnance du 2e Conseil de guerre.

DES AMIS DE L'ENNEMI

A l'audience d'aujourd'hui, comparaîtront devant le 3e Conseil de guerre, Corsin Julia, de Lille, inculpée de dénonciation de soldats français cachés dans cette ville, et Soetens, de Lille, accusé d'intelligences avec l'ennemi.

ÉCHOS

TUE DEUX FOIS... ET VIVANT

Tel est le cas du soldat Albert Brodkin, de Londres :

Parti en 1914, on le libère trois mois après, pour son état physique. Mais des démarches lui permettent, deux mois après, de rejoindre le « Royal Horse Artillery ».

Après deux combats, on annonce son décès. Pourtant il revient en Angleterre, et, plutôt que d'engager des pourparlers pour prouver qu'il est toujours de ce monde, il s'engage, sous le nom d'Herbert Dereall, dans le « South Lancashire Régiment ».

Reconduit au front, il gagne le grade de sergent-major, la Médaille pour services distingués et la Croix de guerre française. On le renvoie définitivement pour rhumatismes. Il trouve le moyen de retourner en France dans une section contre avions, disparaît et sa veuve reçoit l'avis de sa mort.

Il est rentré d'Allemagne, après plus de deux ans de captivité.

Patriotisme coûteux

Une loi imprévoyante met à jour une injustice à réparer. :: :: ::

Pendant les cruelles années d'invasion, un nombre incalculable d'habitants de nos régions écrasées sous la botte prussienne, furent condamnés pour des motifs futiles, sous des prétextes arbitraires, souvent illusoires et toujours tracassiers, à des amendes plus ou moins fortes, par les Commandantures locales ou la Militar-Polizei.

Dans notre seule ville, chaque numéro du « Bulletin de Lille » contenait des colonnes entières de peines d'emprisonnement ou d'amendes.

En général, nos oppresseurs frappaient plus volontiers à la caisse de leurs victimes, dans le but de remplir la leur, sonnant creux.

Les amendes impayées étaient remplacées par un séjour de quelques semaines ou de plusieurs mois soit à la Citadelle, soit à la prison cellulaire de Loos.

Inspirés du louable désir de ne pas fournir d'argent à l'ennemi, beaucoup de nos concitoyens préférèrent se laisser emprisonner que de verser le montant de l'amende.

On vit notamment un magistrat, en plein cœur d'hiver, prendre la route des geôles de Loos et faire, sous la garde des baïonnettes tudesques, une villégiature volontaire qui pouvait lui être mortelle, car il était de santé délicate et son âge n'offrait plus une robuste résistance au régime de rigueur qu'il eut à subir.

Un commerçant de notre connaissance n'est pas encore remis des privations et des souffrances endurées dans une chambre glaciale de la Citadelle où l'avait emmuré la férocité teutonne, parce qu'il refusait d'acquitter une amende de trente mark.

Il serait facile de multiplier les exemples, de citer des noms, mais les faits de cette nature sont de notoriété publique et connus de tous ceux qui vécurent les années terribles.

La flamme du patriotisme, vivace au cœur de nos populations opprimées, animait chaque jour de nobles ardeurs et réchauffait de généreux enthousiasmes dont la manifestation n'était pas exempte pour leurs auteurs de ruines physiques, morales ou matérielles.

Depuis l'armistice, une loi est intervenue en vue d'assurer la réparation des dommages causés par les faits de guerre.

Comme tous les textes législatifs, celui du 17 avril 1919 présente des lacunes regrettables qu'il serait urgent de combler, au nom de la plus simple équité.

Sur présentation du reçu délivré par la Police impériale ou le scribe d'une kommandantur, les habitants des régions libérées ayant été condamnés à une amende et qui l'ont payée, peuvent en obtenir le remboursement.

Mais les patriotes ayant refusé de verser aucune somme à l'ennemi et incarcérés pour cette fière attitude se voient déboutés de toute demande en dommages-intérêts.

Le législateur n'a pas prévu leur cas, pourtant d'ès plus intéressants et, dans son texte aride, la loi, si longtemps attendue, leur dénie le droit à réparation.

L'article 2 vise uniquement « les dommages certains, matériels et directs.

» Sont considérés comme tels : toutes les réquisitions opérées par les autorités ou troupes ennemies, les prélèvements en nature effectués sous toutes formes ou dénominations, même sous la forme d'occupation, de logement et de cantonnement, ainsi que les impôts, contributions de guerre et amendes dont auraient été frappés les particuliers ou les collectivités ».

Comme on le voit, le dommage moral, résultant des faits de la guerre, est exclu du bénéfice de la loi d'avril.

C'est une injustice qu'il convient de réparer au plus vite et que les Commissions cantonales sont unanimes à signaler.

Des protestations légitimes se font entendre à ce sujet et méritent d'être écoutées pour faire disparaître une anomalie trop criante, contre laquelle s'élèvent le patriotisme et la raison.

E. POLVENT.

L'escroc des dactylos

IL OPERA CHEZ NOUS AVANT D'ETRE PRIS A COMPIEGNE

On a écroué à la prison de Compiègne un comptable-métreur, Eugène Chevreul, recherché depuis longtemps par plusieurs parquets du Nord, notamment par ceux de Lille, Valenciennes, Dunkerque et Abbeville. Chevreul escroquait des sommes plus ou moins importantes aux dactylographes, par lesquelles il se faisait remettre